

Bulletin d'histoire politique

Le parti avant la patrie ? ou les députés sont-ils des pions ?

Gilles Lesage



Volume 10, numéro 3, printemps 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060799ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060799ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lesage, G. (2002). Le parti avant la patrie ? ou les députés sont-ils des pions ? *Bulletin d'histoire politique*, 10(3), 165–176. <https://doi.org/10.7202/1060799ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2002

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Le parti avant la patrie? ou les députés sont-ils des pions?

GILLES LESAGE
JOURNALISTE

« Gouverner, c'est faire croire »
Machiavel

1) LA FRUSTRATION DES PARLEMENTAIRES

LA DÉRIVE MONARCHIQUE

On ne compte plus les parlementaires, anciens et actuels, qui s'interrogent sur leur rôle politique, surtout au sein du parti de leur choix.

Il y a une vingtaine d'années, dans *Le bon plaisir* (livre et film) l'ancienne ministre française Françoise Giroud dénonçait « la dérive monarchique » de la fonction de Premier ministre.

Au Québec même, à peu près au même moment, dans « *Le pouvoir? connais pas!* », et dans des entrevues subséquentes, l'ancienne ministre péquiste Lise Payette confiait que la politique fut pour elle « une grande déception, une désillusion ». Ce qui l'a fait grincer des dents, c'est la règle selon laquelle, en politique, il faut « rester dans le rang », c'est-à-dire respecter la solidarité ministérielle et accepter « une sorte de soumission ».

Autre désillusion de M^{me} Payette: le peu de pouvoir qu'ont les gouvernants. « Le pouvoir est fugitif. On dispose des six mois de la lune de miel — la chance au coureur — pour agir. Durant la dernière année d'un mandat, on ne fait rien afin de ne mécontenter personne en prévision du prochain scrutin. Il faut garder le pouvoir à tout prix » (*Le Soleil*, 20 septembre 1998).

Plus près de nous encore, un ancien député fédéral et ministre libéral, Jean Lapierre, avoue qu'il préfère travailler comme animateur-commentateur à la télé plutôt qu'en politique. Pourquoi? Parce que « les politiciens sont tous prisonniers du carcan partisan » (*La Presse*, 26 août 2001).

DES DÉPUTÉS OU DES PIONS?

Une enquête, menée en l'an 2000 par l'Association canadienne des ex-parlementaires, auprès de plus de 200 anciens parlementaires d'Ottawa, le confirme. Sur le plan professionnel, la fonction d'élu fédéral comporte son lot de frustrations. Les principaux écueils ont trait, « sans y être limités, à la discipline de parti, aux longues sessions, au manque d'indépendance des comités législatifs et au sentiment que les technocrates possèdent trop de pouvoirs » (*Le Soleil*, 13 février 2001).

« Les parlementaires ne sont pas dans le coup des vraies décisions, confie le député libéral de Mont-Royal à Ottawa. C'est maintenant l'exécutif, les ministres et surtout le cabinet du Premier ministre, qui contrôle tout. On n'avait pas tort de dire que ce sont un peu comme des monarques élus. C'est comme si c'était un mal nécessaire d'avoir des députés », ajoute Irwin Cotler. Fait rarissime, il ne veut pas être ministre, car il pense que c'est en étant libre qu'il peut être le plus efficace. « Je n'ai pas d'aspiration à devenir membre du cabinet. Je pense que je peux être plus libre comme député que comme membre du cabinet. Parce que, là, il y a plus de contraintes » (*Le Devoir*, 31 juillet 2001).

Même un ancien premier ministre fédéral ajoute son grain de sel. John Turner a profité d'une cérémonie en son honneur pour déplorer le rôle amoindri des députés contemporains au Parlement. Il rappelle qu'au début de la Confédération, les Premiers ministres étaient élus par les députés, qui avaient pour tâche de représenter les vues de leurs électeurs. Le reproche est à peine voilé quant à la manière dont les élus libéraux sont tenus maintenant, en certains cas, de voter aux Communes selon le point de vue gouvernemental, et non selon leur conscience (*La Presse*, 9 mai 2001).

À Québec aussi la frustration est de mise chez les parlementaires. Un document de réflexion l'établit noir sur blanc. Les députés se sentent sans cesse dominés par les membres du conseil des ministres et n'ont plus l'impression de remplir adéquatement leur rôle d'élus. Ils ont la pénible impression d'être de simples pions que le gouvernement utilise sans vergogne pour faire avancer un agenda politique sur lequel ils n'ont aucune prise. En toute conscience, les députés se sentent indûment bousculés lorsqu'on leur demande d'adopter un projet de loi « sans connaître de quelle façon le gouvernement prévoit l'appliquer ».

DES MONARQUES ÉLUS

« Force nous est de constater que le Parlement est de moins en moins le lieu des grands débats de société », rappelle le comité de réflexion sur le travail des commissions, dans son document de juin 2000.

« Des États généraux aux grands sommets et autres forums, il est indéniable qu'une tendance se dessine à ce que les choix stratégiques pour le Québec soient discutés en d'autres lieux. Quels que soient les motifs politiques et les impératifs logistiques fondant ces choix, il n'en reste pas moins que le forum légitime de la représentation des intérêts, du débat public et de l'approbation des choix de société devrait revenir, en toute transparence et légitimité, à l'Assemblée nationale et à ses commissions parlementaires ».

De la nécessité du contrôle parlementaire, tel est le titre de ce document de réflexion. Avec un sous-titre qui en dit long: *Pour des commissions parlementaires stimulantes et performantes*.

Ce rapport a été remis au président de l'Assemblée nationale qui, depuis des années, se fait l'apôtre ardent de la revalorisation parlementaire. Jean-Pierre Charbonneau, mûri par sa longue expérience de plus de 20 ans, ne mâche pas ses mots. Ainsi, en avril dernier, à la veille du sommet des Amériques à Québec, le président avait créé tout un émoi, y compris auprès du gouvernement québécois. À son avis, les 34 chefs d'État agissent « comme s'ils étaient des monarques élus à la tête d'oligarchies politico-technocratiques ». Avec raison, M. Charbonneau déplore que les parlementaires des Amériques ne soient pas associés, comme ils devraient l'être, au processus d'intégration continentale en cours.

À titre personnel et comme fondateur de la Conférence parlementaire des Amériques (COPA), le président persiste et signe: « En restreignant l'information et les débats publics, les chefs d'État ont développé le désintérêt d'une majorité de gens pour les affaires publiques ». Ils ont déclenché « la peur du changement chez un très grand nombre d'entre eux ainsi que la colère et tous les activistes possibles chez les plus conscientisés et les plus militants ».

2) CONSENSUS DES NOTABLES ET MARGINALITÉ DES ÉLUS

Il y a pire et plus troublant encore que la dérive monarchique. C'est son corollaire: la dérive partisane, qu'il faut bien appeler, faute de meilleur terme, la « partitocratie ».

L'emprise des partis et de leurs suppôts sur les élus du peuple tue dans l'œuf l'initiative, la surveillance et le contrôle, censés être l'apanage des parlementaires. Mais cette lourde mainmise est soumise à son tour aux pouvoirs des entrepreneurs, des investisseurs, des bailleurs de fonds, des prêteurs ayant le droit de regard sur les faits et gestes des gouvernements.

Dans « Raisons communes » en 1995, le grand sociologue québécois Fernand Dumont s'inquiétait de la perte de confiance de la population envers les politiciens. « La foi dans la communauté politique est particulièrement

ébranlée. De tous les côtés, on s'inquiète de la perte de confiance de la population envers les politiciens. À voir leurs comportements et à entendre leurs discours, il semble que pas mal d'entre eux soient les seuls à ne pas s'en émouvoir. Leurs louvoiemens qui confinent aux mensonges, leur façon caricaturale d'user de la procédure parlementaire avec une inconscience qui frôle le cynisme : tout cela contribue au déclin de la croyance dans la démocratie ». Les principaux leaders politiques profitent de cette dérive, qui ne les inquiète guère.

La personnalisation du pouvoir — et son corollaire, le culte du chef — contribuent puissamment à la dérive de la démocratie, notamment au Québec, déplorait Guy Dufresne dans la revue *Relations* de mai 2000.

« Dans les grands rituels du consensus que sont les sommets, on observe l'action des notables qui concoctent avec le gouvernement des objectifs et des moyens qui concernent la société politique... Le caractère corporatiste du fonctionnement du gouvernement tient aussi à l'institutionnalisation d'un statut public conféré aux principaux groupes d'intérêt par l'État... »

« Cette manière de gouverner tend à limiter l'influence du politique et, partant, des citoyens. Si la démocratie de participation a des mérites, elle ne saurait se substituer à la démocratie de représentation, qui inclut la responsabilité politique et le débat public. Sans l'action démocratique des citoyens, se constitue une zone de décision publique qui échappe au débat et au contrôle démocratique, où la décision gouvernementale se réalise entre les « forces vives » dans le sens de leurs intérêts. On ne gouverne plus, on administre les gens comme les choses... »

« Un consensus des notables ne peut remplacer le débat politique et la décision des citoyens. La relation citoyens et élus demeure la base de la démocratie qui rend possibles la participation et le contrôle démocratiques ».

DES POUVOIRS... CONCENTRÉS

D'autant que l'influence de l'argent dans le processus démocratique remet en cause la neutralité des élus.

« Quand on pense qu'une levée de fonds d'au moins un million de dollars est nécessaire pour une candidature sérieuse au Congrès américain, de 10 millions pour le Sénat et de 500 millions pour la présidence des États-Unis, il est clair que l'on s'éloigne sérieusement de l'idéal démocratique : une personne = une voix. On finit par un système "ploutocratique" d'un dollar = une voix (et donc un million de dollars = un million de voix. Pour réussir leurs levées de fonds, les candidats doivent faire des promesses électorales qui vont les lier une fois élus. *There is no such thing as a free lunch*. Par conséquent, diront les contestataires, les élus représentent les intérêts de ceux qui ont financé

leur élection et non pas ceux du citoyen ordinaire» (Kimon Valaskakis, ancien ambassadeur du Canada à l'OCDE, président du Club d'Athènes, *La Presse*, 21 juin 2001).

Le professeur Donald Savoie, expert acadien en développement régional, a publié en 1999 *Governing from the Center* (University of Toronto Press), une critique dévastatrice de la concentration des pouvoirs entre les mains d'une poignée de fidèles du Premier ministre. Gouvernant à la façon de Louis XIV, le Premier ministre du Canada et ses homologues des provinces sont en train de tuer la démocratie, dénonce-t-il avec vigueur; ils sont même responsables du désintérêt des Canadiens envers la chose publique. (Gérald LeBlanc, *La Presse*, 11 août 2001).

DES PARLEMENTS MARGINALISÉS

La démocratie, c'est plus que des élections, on ne le répètera jamais assez, à l'instar du président de l'Assemblée nationale du Québec. Les parlements sont marginalisés.

«Ce qui prévaut ainsi un peu partout, ce ne sont pas une vie et une pratique politique démocratiques, mais plutôt des comportements autoritaires et absolutistes. Pas de quoi inspirer les populations vers l'idéal démocratique. Au contraire, voyant leurs chefs d'État faire fi de leur parole et ignorer les élus du peuple, les citoyens deviennent encore plus méfiants envers la classe politique, tout en devenant aussi sceptiques, sinon cyniques, à l'endroit de l'utilité véritable des assemblées parlementaires et de leurs membres, les députés et les sénateurs...»

On a prétendu en haut lieu qu'il s'agissait d'une bourde ou d'une bévue diplomatique. Mais les députés, souvent réduits à un rôle d'estampilles de leurs chefs et condamnés à suivre aveuglément une ligne partisane fort rigide, devraient se réjouir, au contraire, que l'un des leurs rappelle à temps et à contretemps l'idéal démocratique qui est censé les animer.

UN MAL NÉCESSAIRE

Aussi bien à Ottawa qu'à Québec, la dérive partisane atteint des sommets. Ainsi, l'opposition parlementaire en est réduite à des stratagèmes — obstruction systématique, amendements à la chaîne, etc. — pour tenter de se faire entendre du pouvoir. De nombreux groupes, et même des députés ministériels, sont frustrés par la discipline de fer qu'impose le gouvernement, avec sa manie de couper court au moindre débat qui soulève la controverse. Écrivant d'Ottawa dans *Le Devoir* (4 février 2001), Manon Cornellier relève l'usage fréquent du bâillon et la limitation du temps de parole. «Les affaires gouvernementales sont traitées comme un produit à mettre en marché, pas

comme des politiques à discuter... On en vient à croire que ce gouvernement voit davantage la Chambre comme un mal nécessaire que comme un forum privilégié... Le sort qu'il réserve à la liberté de parole des élus, surtout du côté gouvernemental, en offre un autre exemple. Elle est tout simplement contrôlée ».

La voie de l'insignifiance — c'est le titre de cette analyse — me semble aussi, hélas, celle qui est privilégiée à Québec, hélas. Haro sur la politique partisane ? Noble vœu pieux.

3) CHACUN POUR SOI ET TOUS POUR MOI

De la dérive monarchique à la dérive partisane, il n'y a qu'un pas, facilement franchi. De là à la dérive des « adhocrates » et du chacun pour soi, il n'y en a qu'un autre, aussi facilement franchi.

Car la « participatie » se double de l'« adhocratie » (Alvin Tofler a ainsi nommé, naguère, l'action ponctuelle, *ad hoc*, d'individus ou de groupes pour un sujet et un temps déterminés, sans souci des conséquences sur le bien commun de l'ensemble des citoyens). L'une et l'autre ont revêtu, par défaut, les oripeaux de la démocratie exsangue.

Les indices abondent de cette mutation fondamentale, dont on commence à peine à mesurer l'ampleur envahissante et galopante. Les anciens « hommes de pouvoir » cèdent le pas aux lobbies de tous genres et aux « gens d'influence », qui en usent à leur manière : qui pour étendre son empire ou son emprise sur des pans entiers de l'économie et de la finance ; qui pour protéger des privilèges moyenâgeux ou corporatistes ; qui pour agrandir un paradis de chasse et de pêche, et le reste à l'avenant.

DÉCLIN DE L'INSTITUTION

L'ancien député québécois Pierre de Bellefeuille a souvent traité (dans les quotidiens *La Presse* et *Le Devoir*, seul ou avec ses collègues du Cercle Godin-Miron) du déclin de l'institution représentative. Au Québec, et même au Canada en général, les gouvernements accréditent une légitimité extra-parlementaire qui se surimpose aux institutions démocratiques.

« L'insertion des sommets dans le processus gouvernemental opère un détournement de légitimité des choix collectifs puisqu'ainsi on attribue à des porte-parole de groupes d'intérêts non élus la responsabilité de définir les orientations de la politique gouvernementale », écrit l'ancien député de Deux-Montagnes.

« L'appellation même de "Sommet" donne sur le plan symbolique un caractère solennel et irréversible aux décisions prises et marginalise par le fait même ceux qui n'y prennent pas part, en l'occurrence les représentants du

peuple. L'État se soumet ainsi publiquement et volontairement à l'influence des puissances économiques et sociales et accrédite implicitement la dévalorisation du politique dans l'opinion publique».

PEAU DE CHAGRIN ET CYNISME

À moins d'une cure de jouvence radicale, la représentation, la surveillance et le contrôle exercés par les législateurs, dans les démocraties libérales, continueront de s'effondrer sous la pression conjuguée de l'action directe des lobbies contradictoires, des règles impitoyables et aveugles du marché, et de la loi anarchique de la rue.

Un peu partout en Occident, les pouvoirs et prérogatives des élus du peuple se sont rapetissés comme peau de chagrin. Ce n'est pas vers eux que les inquiets et les laissés pour compte se tournent, désormais, pour tenter de contrer les effets pervers de la mondialisation. Les réponses, partielles et partiales, viennent des lobbies, pour les plus forts et les plus riches ; des manifestations, de plus en plus massives et tonitruantes, pour les plus faibles et les démunis de tous ordres.

Au lieu de mettre d'abord les parlementaires dans le coup, les gouvernements dits démocratiques recourent à des sommets et à la recherche effrénée de consensus pour résoudre des problèmes complexes, qu'il s'agisse de santé, d'éducation, de jeunesse, des droits civiques et sociaux. Les élus du peuple sont relégués au rôle de faire-valoir et d'estampilles. Ils en sont réduits à approuver en bout de ligne des politiques, des orientations et même des décisions budgétaires et fiscales, prises en vase clos par des dirigeants et des démarcheurs puissants, sans autre mandat que celui de leurs administrateurs ou de leurs corporations.

Les gouvernements, garants du bien commun, devraient donner l'exemple. Mais ils sont les premiers, hélas, à oublier commodément les députés, à les brimer, et même à faire preuve de mépris larvé envers les représentants du peuple. Le désabusement et le cynisme de ces derniers alimentent la désillusion et la perte de confiance des citoyens. Comment s'en étonner ?

AU DIABLE LE BIEN COMMUN!

Il n'est donc pas surprenant que les citoyens et les groupes utilisent de plus en plus impunément tous les moyens imaginables — sauf les procédures et pratiques parlementaires, jugées inutiles — pour en arriver à leurs fins. Chacun pour soi et au diable le bien commun ! Si mon droit personnel est protégé, mon privilège maintenu, mon augmentation salariale arrachée, je suis satisfait et me repose sur mes lauriers. Que les autres en fassent autant, s'ils le peuvent. Sinon, tant pis pour eux.

Un jour, ce sont les agriculteurs qui bloquent les routes avec leurs cochons; le lendemain, les camionneurs font blocus pour faire fléchir un entrepreneur forestier jugé trop vorace. Là, ce sont les jeunes activistes qui pensent que, en tentant de casser la baraque et de faire peur aux notables retranchés derrière les barbelés, ils résoudreont les problèmes qui les attendent dans un monde enfiévré et déboussolé. C'est la cavalcade désordonnée des uns et des autres, du meilleur et du pire, sur fond de revendications essentielles, entremêlées d'anarchisme primaire.

Les nouveaux chantres de la mondialisation, enivrés par les paradigmes qui les enrichissent à outrance, refusent de voir la pauvreté et la misère que leurs visées planétaires répandent, plus que jamais auparavant.

Les élus du peuple devraient réfléchir, délibérer et décider, pour mettre au point des solutions équitables et durables. Mais ce sont plutôt les investisseurs, banquiers et chevaliers d'industrie qui imposent leurs cataplasmes. D'un sommet à l'autre, les forces dures du marché supplantent complètement la souveraineté parlementaire. Au nom d'un nouvel ordre mondial, fondé sur l'économie, le savoir et l'information. Au bénéfice de qui, au juste, sinon du Nord, qui continue de sa gaver, tandis que le Sud se débat avec des problèmes insolubles ?

De Westminster au Congrès américain, des Communes à l'Assemblée nationale, le mal-développement interpelle les représentants populaires. Ils doivent refaire le monde sur une base plus solide : celle d'une démocratie pluraliste, terriblement exigeante, axée sur la recherche patiente du bien commun.

Plus que jamais auparavant, « la refondation du monde », pour reprendre le beau titre d'un essai récent de Jean-Claude Guillebaud, s'impose à nous avec acuité, comme un retour, enfin, à l'essentiel humain. Pour redonner au politique la place prééminente qui devrait, encore et toujours, être la sienne. Et pour que la patrie évince le parti !

4) ORDONNANCES POUR UNE DÉMOCRATIE MALAISÉE

Y A-T-IL MOYEN DE SORTIR DE CETTE DÉRIVE CARABINÉE ?

Oui, les moyens sont nombreux pour redonner aux élus les pouvoirs et prérogatives qui sont les leurs, et pour contrer la triple dérive : monarchique, partisane et « adhocrate », celle du chacun pour soi et du sauve qui peut.

DES RÉFORMES VIENNENT VITE À L'ESPRIT

Dans les démocraties parlementaires libérales, à cause de la concentration des pouvoirs, le Premier ministre est devenu un monarque, un roi élu

pour quatre ou cinq ans. Étant donné l'ampleur et l'importance de ses responsabilités, ne devrait-il pas être élu au suffrage universel, comme en régime présidentiel, à date fixe et pour une période déterminée? C'est la seule manière de mettre fin à la « dictature élective » épinglée en 1976 par le Lord britannique Hailsham.

Quant aux élus dits « ordinaires » — ceux qui ne sont pas ministres et n'ont pas de responsabilités particulières — ils devraient se défaire progressivement de l'emprise partisane qui étouffe leur droit de parole, d'initiative et d'action parlementaires. Notamment, ils doivent distinguer la responsabilité ministérielle — à juste titre fort contraignante — et la solidarité partisane, qui n'exclut pas le vote libre et le droit à la dissidence.

S'agissant des « adhocrates », qui ne croient qu'à une seule cause, la leur — celle de leurs intérêts égoïstes — la seule façon de les mettre au pas, c'est de faire en sorte que la volonté populaire soit restaurée et s'exprime avec vigueur, d'abord au Parlement, forum par excellence de l'intérêt public et des arbitrages nécessaires. Ce qui suppose une forme quelconque de représentation proportionnelle, prenant en compte les choix réels des électeurs.

« De tous les mythes sur lesquels est bâti le parlementarisme britannique — et ils sont légion — le plus significatif est celui de l'élection du gouvernement par le peuple. Il est faux de dire que le peuple élit le gouvernement. Le peuple élit les députés à l'Assemblée nationale, rappelle à temps et à contretemps (dans *La Presse* et *Le Devoir*) le professeur André Larocque, qui a été responsable de la réforme électorale durant le gouvernement Lévesque (1977-1985)

RÉGIME «PREMIER-MINISTÉRIEL»

« Et ce ne sont pas non plus les députés à l'Assemblée nationale qui élisent ou désignent le Premier ministre. Le Premier ministre, en régime parlementaire, est désigné purement à l'interne par le parti qui détient le plus de sièges à l'Assemblée, et selon les seules règles et coutumes de son parti... Nous ne sommes pas en régime parlementaire. Nous sommes en régime "premier-ministériel" non élu... »

« Dans le cadre de ses pouvoirs et prérogatives, le Premier ministre en régime parlementaire est plus puissant, rencontre moins d'opposition et est infiniment moins responsable que le président des USA. Or, plus de pouvoirs ne devrait-il pas entraîner plus de responsabilité? »

Bien sûr. Avec le professeur Larocque, convenons donc que la première mesure qui s'impose est d'établir l'élection du chef du gouvernement au suffrage universel direct.

Cette élection donnerait l'occasion de libérer l'Assemblée (législative ou nationale) de la discipline des partis et d'en faire une assemblée à la fois vraiment représentative des électeurs et vraiment consacrée à sa mission de légiférer et de contrôler l'administration. Car le chef de l'exécutif élu par le peuple est directement responsable au peuple et ne tient pas son autorité de la discipline de parti aux Communes ou à l'Assemblée.

Celle-ci, libérée non pas des partis politiques mais de la discipline rigide qu'ils imposent à leurs députés, constituerait une institution séparée de fait du pouvoir exécutif, capable d'agir en contrepoids au gouvernement et apte à rendre l'administration vraiment imputable.

LE POUVOIR DES CITOYENS

Cette réforme, si importante soit-elle, ne serait pas complète sans la refonte du système électoral — le fameux scrutin uninominal à un tour — le moins démocratique qui soit. « La clé, écrit M. Larocque avec raison, est justement là : dans le pouvoir des citoyens à la fois sur le choix du chef du gouvernement et sur la représentativité et la responsabilité de l'Assemblée nationale ». Ou des Communes, doit-on ajouter, aussi bien à Londres qu'à Ottawa, d'ailleurs.

Justement, le rapport Jenkins (remis au Premier ministre anglais Blair en octobre 1998) recommandait un certain nombre de mesures aptes à restaurer la volonté populaire et à consulter les citoyens. Et d'abord la réforme du mode de scrutin.

« Que les électeurs n'obtiennent pas la représentation qu'ils souhaitent est plus important que de donner aux partis politiques le nombre de sièges qu'ils pensent qu'ils devraient avoir. Les partis politiques, comme le système électoral lui-même, devraient être le serviteur, non pas le maître ».

« Les partis politiques ne devraient pas s'élever au rang d'entités mystiques, jouissant de droits spéciaux pour eux-mêmes. Ce chemin mène à l'approche "tabernacle" de la politique par laquelle toute vertu repose dans ces temples sacrés alors qu'à l'extérieur des partis, tous les autres sont des damnés... »

« Une chose qu'assurément le scrutin uninominal ne permet pas à l'électeur est d'exercer un libre choix, ni quand il choisit son député ni quand il détermine son choix de gouvernement. Le système force l'électeur à donner priorité à l'un ou à l'autre... L'équité de la représentation est un concept complexe auquel les tenants du scrutin uninominal à un tour ne semblent pas accorder beaucoup d'importance ».

« Nous recommandons que l'évaluation générale des élections et de l'administration électorale devrait être conduite, indépendamment du gouvernement, par une Commission électorale. Même si nos élections se déroulent

généralement de façon libre et équitable, les lois qui gouvernent leur administration sont démodées, compliquées et inefficaces».

«La stabilité gouvernementale est nécessairement un terme relatif, car la seule façon de l'assurer absolument serait d'abolir les élections».

(Cité par André Larocque, *La Presse*, 4 février 1999)

AH, L'HUMOUR ANGLAIS!

Avec quelques autres, André Larocque insiste beaucoup, par ailleurs, sur les trois grands projets que son patron d'il y a une vingtaine d'années, René Lévesque, avait en tête pour compléter la réforme électorale qu'il avait entreprise en 1977 : un président élu, des élections à date fixe, la représentation proportionnelle. Encore à l'état d'ébauches, ces réformes sont loin d'être anodines ou secondaires, surtout pour un gouvernement qui aspire à la souveraineté du Québec.

«Elles sont des piliers dans l'édification du pays. Or rien dans la constitution canadienne actuelle n'empêche le Québec, dès maintenant, de modifier les lois pour élire le chef de l'exécutif au suffrage universel (qu'on l'appelle président ou autrement), pour introduire la proportionnelle dans les élections à l'Assemblée nationale ou pour établir des échéances électorales à date fixe (à la condition de ne pas dépasser cinq ans)», rappelle André Larocque (*Le Devoir*, 20 juillet 2001).

«...Comment mieux préparer une société à assumer sa souveraineté qu'en renforçant ses institutions démocratiques? Comment mieux placer le Premier ministre du Québec sur l'échiquier constitutionnel canadien qu'en lui donnant un mandat directement appuyé sur le suffrage universel? Comment mieux restaurer l'Assemblée nationale qu'en la libérant de la discipline de parti pour en faire le miroir vrai de cette société? Comment mieux motiver les citoyens eux-mêmes qu'en leur assurant, dès aujourd'hui, que ce sont eux qui sont déterminants dans nos grandes décisions politiques?».

UN MODÈLE DÉMOCRATIQUE AMÉLIORÉ?

Usurpé par les partis politiques, le pouvoir peut-il être redonné aux citoyens? Espérons que oui, prenant en compte les changements qui s'imposent d'emblée, et d'autres qui méritent plus ample examen et mise à l'essai, par ceux qui se préoccupent de la qualité de la vie démocratique.

C'est le cas de ce qu'on appelle la « démocratie directe », par laquelle les citoyens peuvent exprimer leur préférence sur une question d'envergure ou trancher un problème d'ordre social ou moral. En d'autres termes, le référendum ou la consultation populaire ne serait plus utilisée uniquement au sujet

de l'avenir politique — comme ce fut le cas au Québec en 1980 et en 1995 — mais aussi sur d'autres enjeux et les grandes valeurs démocratiques.

« Pour renforcer la démocratie, écrivent Matthew Mendelsohn et Andrew Parkin, coauteurs de *Introducing Direct Democracy in Canada*, il faut faire bien plus que de multiplier les occasions données aux citoyens d'exercer leur droit de vote. Il faut multiplier les occasions de participer aux délibérations politiques en favorisant entre les citoyens et avec leurs élus un dialogue authentique auquel contribuent tout à la fois les parlementaires, les groupes d'intérêt et l'ensemble de la population, et non seulement l'exécutif politique ».

« En encadrant judicieusement l'application d'un modèle amélioré de démocratie directe, nous pourrions à tout le moins nous rapprocher de cet objectif » (*Le Devoir*, 3 juillet 2001).

Concluons avec George Ross et Jean Tardif, président et directeur général de PlanetAgora (*Le Devoir*, 30 juillet 2001), que la recherche d'une démocratie plus réelle, adaptée aux conditions de notre temps, fait ressortir l'urgence d'expérimenter de nouvelles pratiques qui associent les citoyens aux décisions qui les concernent.